

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Compte Rendu du Conseil Municipal
Le 18 Février 2015 à 20 heures 00
Date de convocation : le 11 Février 2015
Affichage convocation : le 11 Février 2015
Envoi convocation : le 11 Février 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Martine LACOUR
Christiane MILLIEN, Brigitte GRASA, Françoise CASADEVALL, Paul Simon GUIGUE, Jean ROCHE, Agnès
BRINGUIER, Aline MORENO, Chrystelle BARNOUIN

Démissionnaires :

Absents : BOIRON Daniel

Excusé(s) : FABROL Sébastien, AURAN Emilie

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : MILLIEN Christiane

M. le Maire demande à son Conseil Municipal de pouvoir retirer un point de l'ordre du jour, à savoir :

Institution de la taxe sur la cession de terrains nus devenus constructibles depuis le 27/01/2010.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

M. le Maire demande à son Conseil Municipal de pouvoir rajouter un élément à l'ordre du jour à savoir :

Mandat donné à Monsieur le Maire pour engager certaines dépenses nécessaires à la poursuite du projet
d'extension du réseau d'assainissement sur la zone de Font D'Orgues.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

Retour à la séance initiale :

Augmentation du temps de travail de 1h30 hebdomadaire pour un Adjoint d'Animation, pour le remplacement d'un
Adjoint technique en arrêt maladie, pour effectuer la vente des tickets de cantine, le lundi et le vendredi.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

Répartition des dépenses et des recettes entre le budget de la commune et le budget de l'eau et de l'assainissement
pour la convention de M. Dupré.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

Autorisation de facturer les frais de fonctionnement de l'école, et des activités périscolaires sur accord des communes de Salazac, St Christol de Rodières et Aiguèze, pour l'année scolaire 2013/2014

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

Autorisation pour M. le Maire afin de signer la convention avec Présence 30. Cette convention concerne une télé assistance à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Cette convention permet de :

- Placer du matériel au domicile de l'abonné
- Un service d'écoute et de veille 24h/24h et 7jours/7.
- Un réseau local d'intervention reposé sur la, parenté, le voisinage des clubs des Aînés Ruraux, les Secours d'Urgence (Samu-Pompiers-Gendarmerie etc...) selon les priorités fixées par l'abonné.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12			A l'unanimité

Questions diverses.

- Subvention des Associations :
Les critères d'attribution des subventions aux associations Peyrolaises n'étant pas clairement établis, le conseil municipal se propose de mettre en place un règlement adapté à cette attribution. Toutefois, afin de ne pas en retarder la distribution, il est décidé de réfléchir, pour cette année à la répartition de ces subventions dans le cadre d'un budget pré-défini. Cette répartition sera présentée pour approbation au prochain conseil municipal(en mars). Parallèlement à cela, l'élaboration du règlement mentionné ci-dessus, sera lancée.
- Location du Foyer Socio-Educatif :
Actuellement, la mise à disposition du foyer socio-éducatif est gratuite pour les associations du village et payante pour les Peyrolais. Elle pourrait être étendue, dans un cadre bien défini, pour des réunions importantes, des conférences ou des présentations. Les modalités ainsi que les tarifs doivent être étudiés.
- Ecole Maternelle et Primaire :
Suite à la mise aux normes obligatoire des radiateurs de l'école maternelle, une étude sur le mode de chauffage est en cours. Plusieurs axes de réflexion seront étudiés avant la décision finale.
- Transport d'enfants dans le cadre des NAP
Afin de pouvoir accompagner les enfants au bord de l'Ardèche, dans le cadre des activités périscolaires, nous devons trouver une solution afin que ces transports se fassent en toute légalité. Suite à la mise aux normes obligatoire des radiateurs de l'école maternelle, une étude sur le mode de chauffage est en cours. Plusieurs axes de réflexion seront étudiés avant la décision finale.
- Associations
La création d'une association culture et patrimoine est en cours. Pour ce qui est du club des aînés, nous sommes toujours à la recherche de volontaires.

Fin de séance 23h45

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 19 FEVRIER 2015
LE MAIRE, RENE FABREGUE